

Fin du travail et/ou explosion de la précarité

Marie Viennot, Le Billet économique, France culture, 27 janvier 2017.

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/fin-du-travail-etou-explosion-de-la-precarite>

Exploitation pédagogique

1. Qu'est-ce qu'un emploi précaire ?
2. Comment la précarité a-t-elle évolué sur les 15 dernières années en France ?
3. Le CDD* est-il majoritaire parmi les contrats en France ?
4. Quel est l'intérêt pour un employeur de recourir à des CDD ?
5. Quel est l'impact d'une multiplication des CDD sur l'assurance chômage ?
6. Quelles sont les solutions proposées par les organisations syndicales pour limiter le coût des CDD ?
7. En quoi peut-on dire que le travail a « muté » ?

* CDD = Contrat à durée indéterminée.

Correction

- 1.** Un emploi précaire est un emploi salarié qui ne permet pas d'obtenir ou de conserver un niveau de vie acceptable et qui est caractérisé par un sentiment d'incertitude sur l'avenir. Exemples d'emplois précaires : CDD (contrats à durée déterminée, stages, intérim).
- 2.** Le nombre d'embauches de CDD de moins d'un mois a plus que doublé en 15 ans : la précarité se développe.
- 3.** Non, le CDI (contrat à durée indéterminée) reste la norme. Aujourd'hui, 86 % des salariés du secteur marchand sont en CDI. Toutefois, le CDD est de moins en moins une porte d'accès au CDI.
- 4.** En recourant à des CDD, les employeurs sont en mesure d'ajuster plus facilement les effectifs aux besoins de production de leur entreprise : on parle dans ce cas de flexibilité quantitative. En effet, il est difficile pour un employeur de se séparer d'un salarié en CDI en raison des dispositions protectrices du code du travail tandis que, dans le cas d'un CDD, il suffit d'attendre la fin du contrat pour se séparer du salarié.
- 5.** La multiplication des CDD a tendance à dégrader les comptes de l'assurance chômage dans la mesure où les salariés qui terminent leur CDD se retrouvent au chômage avant de signer un nouveau CDD : ces périodes de chômage sont financées par l'assurance chômage. Leur coût est estimé à 5 milliards d'euros par an (soit plus que le déficit de l'Unedic en 2015).
- 6.** Certaines organisations syndicales proposent de taxer les contrats courts pour dissuader les entreprises de signer de tels contrats et de profiter de l'assurance chômage. Le patronat est farouchement opposé à une telle proposition et estime que le problème du marché du travail français vient des rigidités qui empêchent d'atteindre le plein-emploi.
- 7.** Le travail a muté dans la mesure où on assiste, du point de vue des employeurs, à une volonté de rémunérer les travailleurs pour des tâches ponctuelles sans nouer une relation durable dans le temps. Ce modèle d'économie est caractérisé par un déclin de l'emploi salarié et par une montée en puissance de l'auto-entrepreneuriat.